

DEPARTEMENT  
de  
**SAONE ET LOIRE**

ARRONDISSEMENT  
de MACON

CANTON  
DE MACON-I

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE  
CHARNAY-lès-MACON**

**SEANCE**

Du 14 avril 2026

Membres en exercice : 13

Membres présents : 12

Membres votants : 12

**Objet de la délibération**

Débat d'Orientation  
Budgétaire

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture, le 27/04/2026  
et publication ou  
notification du 27/04/2026  
La Présidente  
Christine ROBIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
de la VILLE DE CHARNAY-lès-MACON**

L'an DEUX MIL VINGT SIX et le quatorze du mois d'avril, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Charnay-Lès-Mâcon, réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christine ROBIN.

**Étaient présents :** Madame Christine ROBIN, Madame Marie-Thérèse THOMAS, Madame Marie-Pierre BEAUDET, Madame Anne MONTEIX, Madame Annabelle GERMAIN, Madame Françoise BESSON, Madame Carine PARRIAUD-DUCOTÉ, Madame Marie-Elyse MEHU, Madame Agnès BROLIN, Madame Sylvie BAUTISTA, Madame Sylvie CHEVRIER, Madame Véronique GRILLOT.

**Était excusé :** Monsieur Benoit VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse THOMAS.

Rapporteur : Marie-Thérèse THOMAS

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales impose la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif pour toutes les communes de plus de 3500 habitants.

Comme pour le conseil municipal, le conseil d'administration du CCAS doit présenter son Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ce rapport reprend le détail des activités effectuées au cours de l'exercice 2025 et donne une présentation du budget prévisionnel de 2026.

**BUDGET 2025 :**

**En dépenses :**

Pour l'exercice 2025, le budget global du CCAS était de **12 930.71 €** (comprenant un report de l'exercice 2024 d'un montant 2 330.71€).

Par délibération du Conseil Municipal, une subvention de **10 600 €** a été attribuée au CCAS.

Les dépenses réelles s'élèvent quant à elles à **10 376.98 €** détaillées comme suit :

Concernant les **charges à caractère général 6 765.52 €** ont été dépensées sur un montant prévisionnel de **6 774 €**, de la manière suivante :

- Cotisation (UNCCAS)
- Cotisation GIP ARNIA
- Fournitures administratives
- Abonnement GABBY, application digitale pour favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement.

Concernant les **autres charges de gestion courante (aides financières)** **3 611.46 €** ont été attribuées sur un montant prévisionnel de **5 996.71 €**, de la manière suivante :

- Bons alimentaires : soit 20 bons alimentaires accordés,
- Portage de repas :  
*6 personnes ont bénéficié de cette aide financière :*  
*3 sont en lien avec les Gourmandi'z et 1 en lien avec l'ADMR et 2 avec Les Menus Services*
- Aides financières présentées au conseil d'administration

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur le budget du CCAS.

#### **En recettes :**

Le CCAS a bénéficié d'une subvention de la commune d'un montant de **10 600 €** ainsi que d'un report de l'exercice 2024 de **2 330.71 €**

Aucune autre recette n'a été perçue aux titres des dons ou de remboursement de trop perçu.

#### **Budget prévisionnel 2026 :**

Il est proposé une subvention de la commune de **4 600 €** pour le budget de fonctionnement à laquelle s'ajoute le report du budget 2025 soit **2 614.97 €**.

Il est envisagé des dépenses comme suit :

- **Charges à caractère général** : à hauteur de **849 €**
  - o Cotisation UNCCAS et GIP ARNIA
  - o Fournitures administratives
- **Charges de personnel** : **160 € (cotisation URSSAF)**
- **Autres charges de gestion courante (aides financières)** : à hauteur de **6 208.61 €**
  - o Bons alimentaires
  - o Portage de repas
  - o Aides financières étudiées en commission

Des projets ou imprévus pourront être envisagés en cours d'année.

**Recettes : 7 217 €**

**Pour l'année 2026**, la commune souhaite accorder une subvention de 4 600 € pour le CCAS. Elle sera versée par la commune une fois le budget adopté.

- Produits des services : **4 600 €** (subvention commune)
- Report 2025 : **2 616.97 €**.

Ce budget est en diminution par rapport à 2025, en raison notamment de la non-reconduction de l'application digitale.

**Pas d'investissement pour l'année 2025.**

## DÉLIBÉRATION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Vu** l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le rapport d'orientation budgétaire présenté,  
Le rapporteur entendu,

Après intervention de Anne MONTEIX, Carine PARRIAUD DUCOTÉ, Marie-Elyse MEHU, Sylvie BAUTISTA.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire présenté par Madame THOMAS.

Pour Extrait Certifié conforme  
À CHARNAY-lès-MACON, le 20 avril 2026  
La Présidente  
Christine ROBIN



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 071-217101054-20260427-2026\_04\_04-DE

